

# Dispositif de l'acte juridictionnel · A40-142261-2012 · 31.10.2013

**A40-142261-2012**

**31.10.2013**

Cour fédérale d'arbitrage du district de Moscou

Dispositif de l'acte juridictionnel

TRADUCTION INTÉGRALE NON OFFICIELLE. Seul l'original russe fait juridiquement foi. Cette traduction est fournie à des fins d'accès documentaire et ne constitue pas une traduction certifiée.

Les montants sont indiqués d'abord en roubles russes, puis en équivalent EUR approximatif calculé au taux historique officiel de la Banque de Russie à la date de l'acte.

Official Bank of Russia rate used: 1 EUR = 44.058600 RUB; effective date 31.10.2013.

Russian source file: A40-142261-2012\_20131031\_Prochie\_sudebnye\_dokumenty.pdf

106211 445215

Cour fédérale d'arbitrage du district de Moscou. La Loi sur les Indiens, L.R.C., ch. 9, g. Moscou, SPG-4, 127994, site officiel: <http://www.fasmo.arbitraire.ru> Courriel: [info@fasmo.arbitraire.ru](mailto:info@fasmo.arbitraire.ru)

DÉCISION (résolution)

d. Moscou 31.10.2013 Affaire no A40-142261/12-120-1410

La Cour fédérale d'arbitrage du district de Moscou, composée de : Président-juge Dolgascheva V. A., juges Voronina E. Yu, Latypova R. R., avec participation à la réunion: de la requérante CJSC "Pharmstandard" - Arkhangelskaya M.A. Dov. à partir du 09.01.2013 No. 2 de l'accusé FAS Russie - Zaitseva N.N. Dov. à partir du 17.06.2013 IA/23365/13, E.V. Kozlov. - Je suis désolé. Dov. 20.08.2013 IA/32350/13 ayant été examiné le 31 octobre 2013 lors de la session de la Cour l'appel en cassation du Service fédéral antimonopole de Russie (FAS Russie) contre la décision de la Cour d'arbitrage de Moscou du 19 mars 2013, adoptée par le juge I.A. Blinnikova, à la décision de la neuvième cour d'appel d'arbitrage du 12 juillet 2013, adoptée par les juges de L.A. Moskvina, E.V. Pronnikova, I.B. Tsymbarenko à la demande de la société de stockage mixte fermée « Pharmstandard » (OGRN: 1060274031047, Moscou

2 2 2

sur la contestation de la décision du Service fédéral antimonopole de Russie du 25.09.2012 dans l'affaire no. 1 14.32/306-12, concernant la responsabilité administrative

Guidée par les articles 176, 284-289 du Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie, la Cour

DÉCIDE: La décision de la Cour d'arbitrage de Moscou du 19 mars 2013, la décision de la neuvième Cour d'arbitrage d'appel du 12 juillet 2013 dans l'affaire no 3/2013, dans l'affaire no 3/2013, dans laquelle la Cour a décidé de ne pas prononcer d'arrêts sur les décisions de la Cour d'arbitrage de Moscou du 19 mars 2013 dans l'affaire no 3/2013, dans l'affaire no 3/2013, dans laquelle la Cour d'arbitrage a décidé de ne pas prononcer d'arrêts sur les décisions de la Cour d'arbitrage de Moscou du 19 mars 2013 dans l'affaire no 3/2013, dans l'affaire no 3/2013, dans l'affaire no 3/2013, dans laquelle la Cour d'arbitrage a décidé de ne pas prononcer d'arrêts sur les décisions de la Cour d'arbitrage de Moscou du 19 mars 2013 dans l'affaire no 3/2013, dans l'affaire no 3/2012, dans laquelle A40-142261/12-120-1410 à annuler. L'affaire devrait être renvoyée pour nouvel examen à la Cour d'arbitrage de Moscou.

Juge président V.A.Dolgascheva Juges : E.Yu.Voronina R.R. Latypova

2 2 2